

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : 57  
Nombre de représentés : 6  
Nombre d'absents : 1

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TREIZE AVRIL** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Kévin DAIN

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

**OBJET**  
**AFFAIRE N°2026\_036\_CC\_34**  
**Désignation des représentants au sein du**  
**Syndicat Mixte Île de La Réunion**  
**Mobilités**

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Eddie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Virginie SALLE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 63

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
7 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
20/04/2026

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

M. Jean Yves LANGENIER

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Eglantine VICTORINE - M. Gabriel AUBERT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Nila RADAKICHENIN procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIANI procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2026

### AFFAIRE N°2026\_036\_CC\_34 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE ÎLE DE LA RÉUNION MOBILITÉS

Le Président de séance expose :

#### I – Présentation de la structure

##### **A) Identification du Syndicat**

Le Syndicat Mixte de Transports de La Réunion (SMTR), dénommé « Île de La Réunion Mobilités », est un syndicat mixte. Il a été créé par arrêté préfectoral du 19 juin 2013.

Son siège social est situé au Centre d'Affaires Cadjee, 62 boulevard du Chaudron, 97490 Saint-Denis.

Ce syndicat mixte regroupe les autorités organisatrices de la mobilité de La Réunion : la Région Réunion, la CINOR, la CIREST, la CASUD, la CIVIS et le Territoire de l'Ouest (TCO).

##### **B) Compétences**

Le Syndicat Mixte est un outil de coordination créé entre les Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) de La Réunion adhérant aux présents statuts au sens du code général des collectivités territoriales. Son objet est de remplir les missions et exercer les compétences définies par l'article L.1213-10 et suivants du code des transports.

Ces missions sont les suivantes :

- Coordonner les services de transport que les adhérents organisent ;
- Mettre en place un système d'information à l'intention des usagers ;
- Mettre en place un système de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

D'une manière générale, réaliser toute concertation, étude ou action de communication concourant au développement de l'intermodalité, à l'observation et à l'amélioration des services publics de transport. Ces actions comprennent notamment : les études générales, l'organisation d'événementiels, l'observatoire des déplacements, la veille juridique et technique liée aux déplacements.

#### II – Comité syndical

L'article L2121-33 du CGCT précise que l'assemblée délibérante procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

##### **A) Organisation du Comité syndical**

Le syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de délégués titulaires et suppléants désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents. Le Comité syndical se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président.

## B) Composition du Comité syndical

Le Comité syndical est composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat mixte. Chaque délégué titulaire a un suppléant.

Chaque membre du syndicat dispose de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Le comité syndical est ainsi composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

\*\*\*

Il convient donc de procéder à la désignation des nouveaux représentants du Territoire de l'Ouest au Comité syndical du syndicat mixte Île de La Réunion Mobilités.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la/les désignation objet de la présente délibération. Cette décision sera prise préalablement aux opérations de désignation.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 9 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- DÉSIGNER pour représenter le Territoire de l'Ouest ;**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléantes</b>
<b>Manon VINCELOT</b>	<b>Lucette PALAS</b>
<b>Irchad OMARJEE</b>	<b>Nila RADAKICHENIN</b>

**- AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président